

1. Mot de l'équipe de l'AAPPMA inter cantonale du bassin des Baïses



Le territoire de pêche de l'AAPPMA inter-cantonale du Bassin des Baïses s'étend de Lasseubetat au sud jusqu'aux portes d'Orthez au nord et de Lay Lamidou à l'ouest vers Urdes à l'est. L'AAPPMA des Baïses gère depuis 1960, un patrimoine de rivières et ruisseaux de première catégorie, avec des portions de rivières en aval, en deuxième catégorie piscicole. Elle a aussi la gestion du lac d'Abos qui jouxte le gave de Pau en deuxième catégorie ainsi que du lac du Laa, en première catégorie, sur les communes de Vielleségure, Lucq de Béarn et Ogenne Camptort.

Ces rivières et ruisseaux aux parcours variés, offrent aux adhérents, vacanciers et touristes, un terrain de jeu pour débutants, familles et confirmés. Vous aurez l'occasion de taquiner la truite fario, arc en ciel, goujon, anguille et peut-être, voir des écrevisses à pattes blanches dont la présence souligne la qualité de l'eau. Dans les lacs, vous trouverez les carnassiers comme les brochets, les perches, les sandres, les truites arc en ciel, fario et les espèces comme les cyprinidés.

Ce territoire à fort caractère, recèle en plus d'un réseau hydrographique, des villages avec des gîtes, maisons d'hôtes, chambres d'hôtes, qui vous feront découvrir une cuisine locale remarquable. En venant sur le territoire des Baïses, vous rentrez au cœur d'un territoire au passé chargé d'histoire et une culture bien enracinée dans un patrimoine exceptionnel, témoin de la richesse de cette histoire locale.

Une équipe de bénévoles dynamiques, volontaires, à l'écoute, mettent tout en œuvre pour maintenir le territoire piscicole, hérité de nos anciens, pour le plaisir des pêcheurs locaux et touristes qui s'essaient à la pêche d'entre deux gaves.

Pour cela l'AAPPMA s'inscrit dans l'esprit du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche.

« Une rivière bien entretenue invite à la rêverie. On s'y attarde et on y revient »

En tant que telle, elle participe à la valorisation de l'espace rural et contribue au développement des activités de loisirs. Elle doit être un havre de paix, de quiétude et de sérénité.

L'équipe de l'Inter-Cantonale du Bassin des Baïses





La Baïse et ses affluents font partie intégrante du paysage ; ils ont, depuis leur origine, modelé le relief tel que nous le connaissons aujourd'hui. Loin d'être uniforme, la Baïse présente le long de son cours d'eau de grandes différences : la pente, la largeur, la profondeur du lit qui varient et conditionnent l'écoulement de l'eau ; sa vitesse ralentit ou s'accélère donnant des zones avec radiers, mouilles et méandres.

La Baïse prend sa source au nord de Belair, à l'altitude de 300 mètres, avec une topographie en amont du village de Lasseube qui se caractérise par une alternance de crêtes arrondies et ondulées, très boisées, séparant des vallées assez étroites où coulent les deux rivières principales que sont la Baïse et la Baysole alimentées par de nombreux affluents de grandes qualités biologiques.

Le Laring ou ruisseau de Naudy et son affluent, le ruisseau d'Antony, sont également présents sur le territoire de la commune de Lasseube. Le Laring est un affluent de la Baylongue, qui se jette dans la Baysère, affluent de la Baïse en direction de Monein pour finir dans la Baïse à Mourenx bourg vers le Gave de Pau.

Le ruisseau l'Auronce arrose le territoire de Lasseube, il traverse des territoires boisés, de cultures et de prairies de plusieurs communes jusqu'à Saucède où il se jette dans le Gave d'Oloron.

Plus à l'ouest du secteur de Lasseube, le ruisseau du Layou naît au lieu dit Cap de Layou sur le territoire de Lucq de Béarn qu'il traverse sur des zones en pente douce, boisées, de prairies et cultures pour se jeter à Jasses dans le Gave d'Oloron.

Le Luzoué naît au sud de Cardesse sur la commune de Ledeuix, puis traverse Monein, Lahourcade, Mourenx et Lagor pour rejoindre le Gave de Pau. Ses affluents principaux sont le Léze qui naît sur le haut d'Estialescq et la Lassabaigt qui naît à Lahourcade. Sa pente d'écoulement est douce et arrose des zones de cultures, prairies, bois et zone urbaine pour se jeter à Lagor dans le gave de Pau.

Le Geü ruisseau qui naît sur le territoire de Lucq de béarn arrose une vallée à pente douce composée de prairies, bois, cultures pour se jeter à Gouze dans le Gave de Pau.

Vers l'ouest, deux ruisseaux le Larré et le Larrus qui convergent des coteaux vallonnés vers Vielleségure pour donner un ruisseau le Laa. Laa qui arrose une plaine de prairies, bois, cultures jusqu'à Sainte Suzanne.

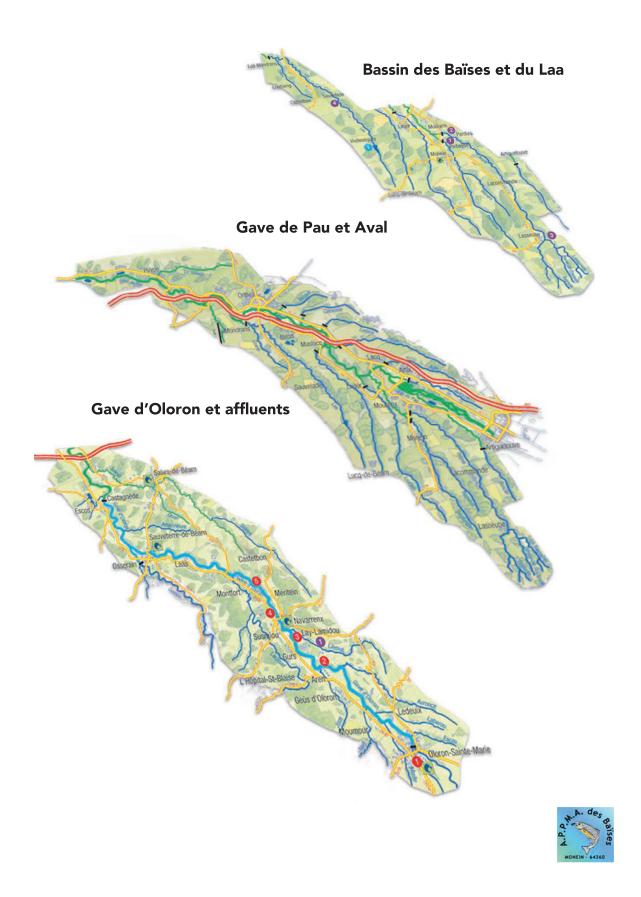
C'est sur le bassin versant du Larrus que le lac du Laa, à vocation agricole, a été construit, il y a maintenant une dizaine d'année.

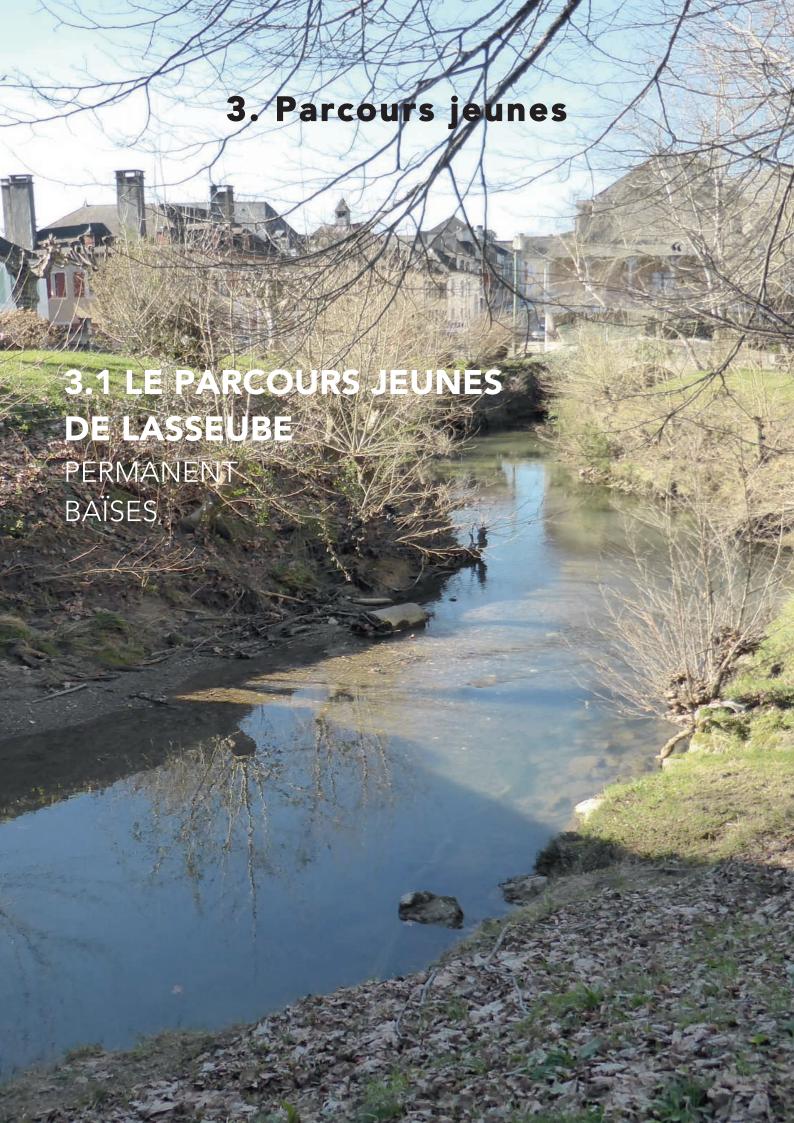
La source du Saleys naît dans une zone boisée à Vielleségure pour se jeter vers Cassaber dans le Gave d'Oloron. L'Ozenx et le Grechez sont des ruisseaux qui serpentent dans une zone de prairies, cultures pour terminer dans le Laa qui se jette à Sainte Suzanne dans le Gave de Pau.

C'est dans ce territoire vaste et varié que les Bénévoles de l'AAPPMA inter-cantonale du bassin des Baïses mettent chaque année des œufs de truite fario qui viendront renforcer la population de poissons et faire le plaisir des pêcheurs.



2. Le territoire de l'AAPPMA Inter-cantonale du Bassin des Baises entre les deux gaves







C'est un parcours qui se trouve au village à proximité des installations sportives et commerces. C'est le plus petit parcours car il fallait chercher un endroit pour les enfants (avec un parent de préférence) où ils puissent pêcher en minimisant les risques. Pas facile car il y a toujours un risque au bord de l'eau.

Ce parcours se situe entre le pont de la route de Gan en amont et le vieux pont qui permet d'accéder au stade de Lasseube.

ACCES ET STATIONNEMENT

Faciles d'accès, des parkings se trouvent à proximité du parcours. De part et d'autre du parcours le déplacement est facile.

REGLEMENTATION

Parcours réservé aux enfants de moins de 12 ans (moins de 10 ans présence des parents souhaitée). 1 canne. Ouvert 1 mois à partir de l'ouverture de 1ère catégorie. Captures autorisées par jour et par pêcheur : 5 truites. Mode de pêche : pêche au coup uniquement. Asticot et cuillère interdits.







C'est au bord du bois du Baringouste, qu'une aire a été aménagée avec tables de pique-nique et aire de jeu. Cet espace très vaste et ombragé, offre la possibilité, avec une pause déjeuner, de se promener sur un sentier aménagé, le long de la Baïse, au coeur du bois pendant que les enfants profitent des installations pour jouer. C'est à cet endroit que nous avons souhaité mettre le parcours jeunes car il a de nombreux atouts pour les enfants et parents.

ACCES ET STATIONNEMENT

Un parking vous accueille sur place. C'est très facile de longer la Baïse sauf pour accéder en dessous du pont, il faut traverser la route D229. Prudence!

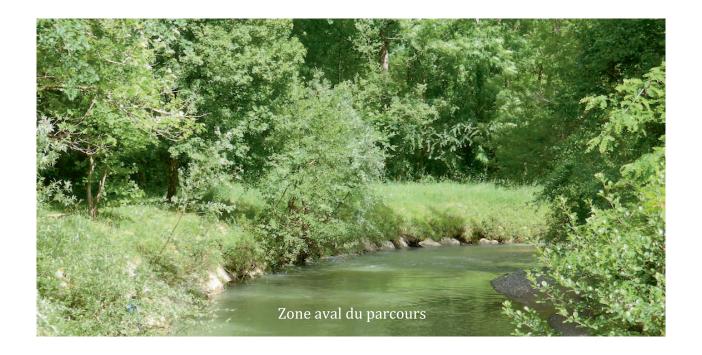
REGLEMENTATION

Parcours permanent réservé aux enfants de moins de 12 ans (moins de 10 ans présence des parents souhaitée). 1 canne. Captures autorisées par jour et par pêcheur : 5 truites. Mode de pêche : pêche au coup uniquement. Asticot et cuillère interdits.

Les limites sont en amont et la limite du terrain communal de Parbayse jusqu' à 50 mètres en aval du pont de la D229.







La Baïse en aval de la départementale de la D2 se situe en bordure du bois communal de Camous sur 1 km. Bois parcouru par des activités sportives comme le parcours santé. Quoi de plus naturel de pratiquer la pêche dans une nature boisée intacte et bien entretenue.

ACCES ET STATIONNEMENT

En amont un parking vous accueille en bordure de la D2. En aval c'est au bord du chemin que vous trouverez quelques places, prudence de mise. Le parcours est accessible par un chemin forestier tout le long du parcours.

REGLEMENTATION

Parcours de 2ème catégorie réservé aux enfants de moins de 12 ans le week-end de l'ouverture de 1ère catégorie (moins de 10 ans présence des parents souhaitée). 1 canne. Captures autorisées par jour et par pêcheur : 5 truites. Mode de pêche : pêche au coup uniquement. Asticot et cuillère interdits.







Parcours situé sur les bords du Layou en amont du village de Lucq du Béarn, chemin Bas Affites lieu-dit Pachére entre les deux ponts d'une distance de 300 mètres. Il est ouvert à partir de l'ouverture de 1^{ère} catégorie durant deux mois.



ACCES STATIONNENT

Depuis le village prendre la direction chemin de Bas Affites. Le stationnement aux abords du parcours n'est pas simple car pas de parking. Par contre vous pouvez laisser la voiture à la sortie du village.

REGLEMENTATION

1 canne ; réservé aux enfants de moins de 12 ans durant deux mois à partir de l'ouverture (enfant de moins de 10 ans présence des parents souhaitée); pêche au coup uniquement, asticot et cuillère interdits ; 5 truites par jour et par pêcheur.





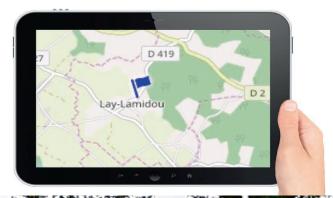


La sortie de Lay Lamidou en direction de la D2, nous avons choisi un petit lac facile d'accès pour les enfants de moins de 12 ans. Ce parcours est ouvert le week-end de l'ouverture 1ere catégorie. ACCES STATIONNENT

Le stationnement aux abords du parcours se trouve sur le bord du chemin proche du lavoir. Le long du lac l'accès est facile côté route.

REGLEMENTATION

1 canne ; réservé aux enfants de moins de 12 ans durant le week-end à partir de l'ouverture (enfant de moins de 10 ans présence des parents souhaitée); pêche au coup uniquement, asticot et cuillère interdits ; 5 truites par jour et par pêcheur.









Ce parcours réservé aux jeunes est idéal pour débuter ou se perfectionner. Situé aux abords de l'abbaye de Sauvelade, ce parcours d'environ 500 mètres est peuplé de truites fario et de cyprinidés d'eaux vives (goujons, vairons). Des empoissonnements réguliers des truites fario (alevins, adultes) et arc en ciel sont effectués régulièrement.

Un sentier en rive gauche permet de longer le ruisseau. Une signalétique pédagogique sur les milieux aquatiques présents sur le site a été mise en place. Enfin, un entretien régulier des berges et des accès est effectué (pensez à respecter le site en emportant vos déchets).

ACCES STATIONNEMENT

Un parking est aménagé à proximité de l'abbaye de Sauvelade. Un sentier longe le ruisseau en rive gauche. En venant du village D110, possibilité de se garer devant le restaurant P'tit Laa.

REGLEMENTATION

Parcours permanent

1 canne, parcours réservé aux jeunes de moins de 12 ans (moins de 10 ans présence parents souhaitée). Captures autorisées par jour et par pêcheur : 5 truites. Mode de pêche : pêche au coup uniquement. Asticot et cuillère interdits.







Parcours permanent situé à l'entrée du village. Il démarre en aval de la D9 jusqu'au chemin Camin. Il offre aux enfants un parcours varié, facile d'accès.

ACCES STATIONNEMENT

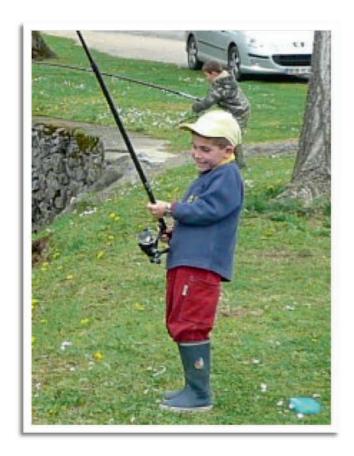
En venant de Lagor, passer le pont, vous pouvez vous garer en bordure du chemin.

REGLEMENTATION

1 canne ; réservé aux enfants de moins de 12 ans durant deux mois à partir de l'ouverture (enfant de moins de 10 ans présence des parents souhaitée) ; pêche au coup uniquement, asticot et cuillère interdits ; 5 truites par jour et par pêcheur.









Ce parcours situé au bord du Luzoué Quartier Loupien, est accessible par le chemin des Casterrasses. Très facile d'accès, ce parcours est destiné aux pêcheurs désireux de s'initier ou de se perfectionner à la pêche de la truite. Ce parcours est le fruit d'un gros travail de nettoyage des rives et de l'accès par les bénévoles et propriétaires riverains. Il sert aussi au mois d'août pour le concours de pêche des fêtes de Monein (pensez à respecter le site en emportant vos déchets).

REGLEMENTATION

La réglementation départementale de la pêche s'applique sur ce parcours.



4. PARTICIPATION DES BENEVOLES AVEC LES RIVERAINS





Le territoire de l'AAPPMA Inter cantonale du bassin des Baïses se trouve essentiellement dans le domaine privé. Les propriétaires riverains de cours d'eau, publics ou privés, sont responsables de leur entretien régulier, pour favoriser l'écoulement des eaux.

Les bénévoles de l'AAPPMA participent au nettoyage de rives comme celui qui sert pour le concours de pêche de Monein et parcours truite loisir.

Un gros travail a été engagé avec l'autorisation et des moyens lourds mis à disposition par les agriculteurs riverains.

Chaque année les bénévoles se réunissent quelques heures pour garder cet endroit propre et facile d'accès.

Merci aux bénévoles et aux propriétaires riverains qui nous font confiance.





5. SOUTIEN A l'AFM TÉLÉTHON



Depuis plusieurs années le Conseil d'administration de l'AAPPMA Inter cantonale du bassin des Baïses a décidé de participer au Téléthon sur le territoire de l'association. Chaque année, nous choisissons une ville ou un village et offrons notre participation aux responsables locaux.

En accord avec l'organisation locale du Téléthon, les agriculteurs locaux, les élus communaux, les pompiers, nous mettons en place un bassin fait la plupart du temps de paille, bâche remplie d'eau. Quelques kilos de truites arc en ciel sont mis dans le bassin pour le plaisir des enfants, offertes par le Pisciculteur. Jusqu'à présent, les bénévoles ont participé aux Téléthons de Monein, Artix, Maslacq, Lasseube et Mourenx en 2019.





Très belle journée ou chacun d'entre nous passe un bon moment au contact des enfants et de leurs parents qui souvent tiennent une canne à pêche pour la 1ere fois.

En participant à cette action Nationale nécessaire pour financer des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires, mais maladies génétiques rares, les bénévoles de l'association apprécient cette journée.

6. PARTICIPATION A LA JOURNÉE VIVRE ENSEMBLE D'OS MARSILLON



L'association Vivre Ensemble est la fondatrice d'une journée qui se déroule à l'Ascension depuis une trentaine d'années. Cinq cents personnes à mobilité réduite d'une trentaine de centre spécialisés du département viennent faire la fête. Parmi les 600 bénévoles qui participent à l'organisation, l'AAPPMA Inter cantonale du bassin des Baïses avec ses bénévoles, très fidèles à cette journée, tiennent le stand pêche.

Journée pleine de bonheur pour nous tous qui fait que nous revenons chaque année aider les organisateurs de Vivre Ensemble. La Fédération de pêche participe à cette journée en fournissant les truites arc en ciel.



7. ANIMATION POUR LES JEUNES JOURNÉE DÉCOUVERTE

La Fédération départementale est chargée de participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche, et à toutes les actions en faveur de la promotion du loisir pêche avec les AAPPMA. Chaque année, les bénévoles de l'AAPPPMA des BAYSES en partenariat avec le responsable animation de la Fédération programment au printemps des journées « découvertes de la pêche et des milieux aquatiques » à destination des élèves des écoles primaires (CM1, CM2) ou collèges (6ème).

La journée découverte se décline en deux points forts : la découverte de l'eau, la vie aquatique et une partie de pêche pour terminer la journée. Un diplôme de pêche est remis aux enfants par le responsable d'animation de la Fédération. Les professeurs des écoles qui connaissent cette journée sont très demandeurs et renouvellent une demande pour l'année suivante. Pour les Bénévoles de l'association c'est un réel plaisir d'encadrer et initier ces enfants à la pêche. Les élèves des écoles primaires des communes de Lagor, Maslacq, Sauvelade, Viellesegure, Os Marsillon ont suivi cette journée découverte.



Fort de cette expérience, les bénévoles de l'AAPPMA des BAYSES organisent sur le parcours coin pêche de Sauvelade à proximité de l'Abbaye, une journée découverte avec les élèves de l'école primaire de Sauvelade. Une journée très appréciée chaque année par les professeurs de l'école et Monsieur le Maire de Sauvelade.

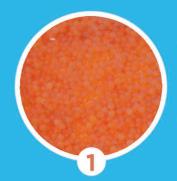








INTRODUCTION DES OEUFS DE TRUITES FARIO EN 7 ETAPES



Voici des oeufs de truite Fario provenant d'une pisciculture agréée par les services sanitaires



Mise en place du dispositif "Alevibox" dans un affluent dont le débit ainsi que le niveau sont constants et bien oxygéné



Mise en température des œufs en les arrosant avec l'eau de la rivière. De 5000 à 7000 œufs seront introduits pour une période d'incubation de 35 à 40 jours, en fonction de la température de l'eau







Nos bénévoles effectuent le nettoyage, le contrôle et le comptage des alevins



Les alevins sont remis dans la boîte pour une durée de 3 à 4 jours après son nettoyage



Nos bénévoles relâchent les alevins dans <u>leur milieu</u> naturel



Quelques années après, voici l'exemple d'une truite issue de nos campagnes d'alevinages



Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique inter-cantonale du Bassin des Bayses et Gaule Paloise

Afin de maintenir la population des poissons et le plaisir des pêcheurs, tout en protégeant notre patrimoine naturel, nos associations se battent chaque année en introduisant des alevins et des poissons dans les rivières et ruisseaux qui alimentent les gaves de Pau et d'Oloron en Béarn.

Cette campagne, nous la menons depuis plus de trente ans et mettons en œuvre un "**programme d'alevinages**" pour faciliter l'introduction d'œufs de truites fario, via un pisciculteur ou la boîte vibert, ou dernièrement, un dispositif appelé Alevibox.

Chaque année, c'est plus de **200 000 œufs** que nous introduisons au sein de petits ruisseaux, spécialement sélectionnés, pour leur bon débit d'eau, leur oxygénation et sur des zones dépourvues de pollution. Bien évidemment, la nature et ses aléas jouant un rôle important, les résultats annuels varient en fonction des facteurs météorologiques.

Les bénévoles de l'association adhèrent à ces pratiques et participent activement à la mise en place et au suivi de ces boites pleines d'œufs au printemps.

En France, seule une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique, peut introduire des poissons, alevins, œufs, en fonction des statuts et d'un plan d'alevinage départemental, approuvé par la Fédération.

Nous tenons donc à remercier l'ensemble des bénévoles qui nous accompagnent, afin de vous garantir des conditions de pêche optimales, pour votre plaisir et celui des générations futures.





9. Lac du Laa à Viellesegure 1ère catégorie







Le lac du Laa est une retenue collinaire aménagée de 23 hectares où truites et carnassiers se côtoient. D'une largeur moyenne d'environ 250 mètres, longueur 1 kilomètre et d'une profondeur maximale de 19 mètres, ce lac est classé en première catégorie piscicole.

La rive droite est abrupte, occupée par une forêt. En revanche la rive gauche et la queue de retenue sont en pente douce, recouvertes de graminées. Un chemin pédestre fait le tour du lac pour le plaisir des marcheurs. Cette retenue d'eau réalisée en 2000 sur le territoire de trois communes : Viellesegure, Lucq de béarn, Ogenne camptort.

L'eau stockée en hiver régule le débit du Laa en été pour l'irrigation des cultures de la vallée du Laa sur les communes de Vielleségure, Sauvelade, Loubieng, Castetner, Laa mondrans, Orthez, Sainte suzanne, Lanneplaa. Propriétaire ASA de la vallée du Laa.

Un programme d'aménagement et de gestion a été mis en place afin de diversifier l'habitat piscicole du lac : création de caches, végétalisation des berges. Des empoissonnements réguliers en truite arc en ciel, truite fario et goujon sont effectués. Pensez à respecter le site en emportant vos déchets.

ACCES ET STATIONNEMENT

Le lac est situé en contrebas de la RD 111 entre Navarrenx et Mourenx. Deux parkings ont été aménagés pour recevoir les pêcheurs. Un sentier permet de faire le tour du lac.

Poissons présents :

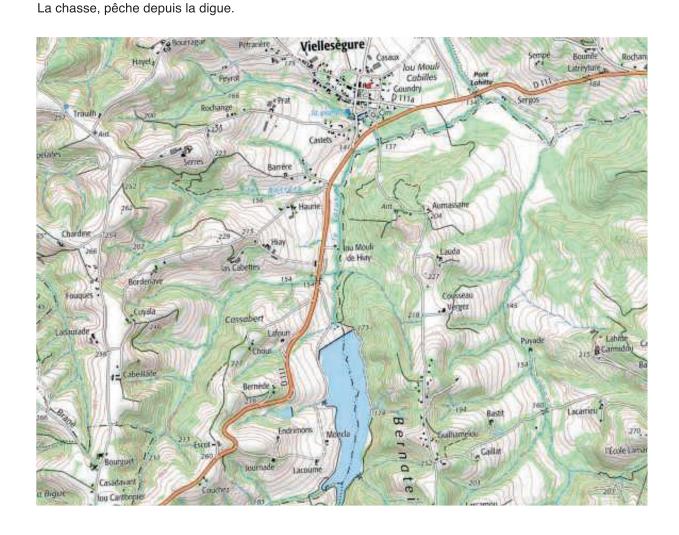
Truite fario, truite arc en ciel, Goujon, Gardon, Carpe, Brochet, Black bass

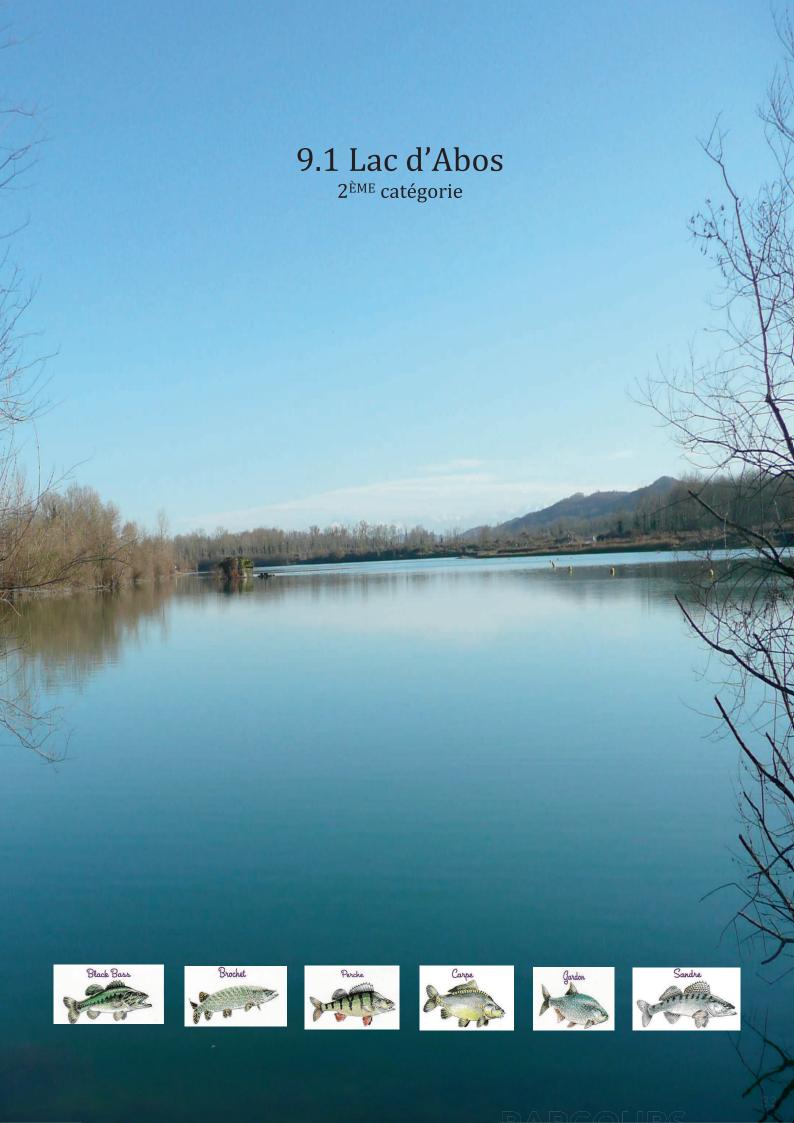
REGLEMENTATION

Truite : 10 par jour et par pêcheur, Taille 20 cm, pêche à l'asticot interdit. Une canne autorisée. Pêche interdite depuis la digue empierrée.

REGLEMENTATION DU SITE

Sur le lac les usages et pratiques suivants sont interdits : Utilisation de véhicule à moteur en dehors des accès aménagés à cet effet Embarcation (dont float tube) La baignade et la plongée





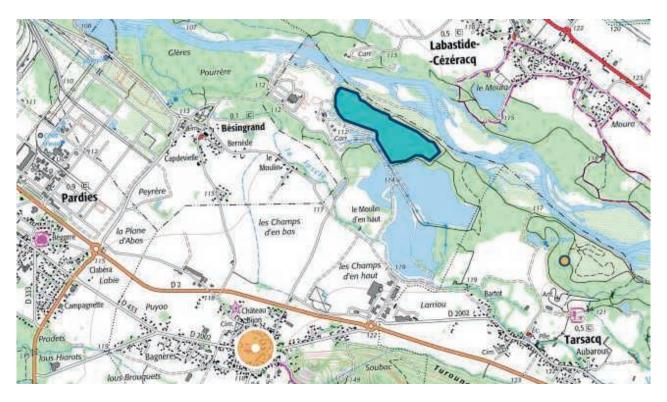


Le lac d'Abos est issu de l'extraction de gravier sur une surface de 20 hectares, d'une profondeur de 8 mètres environ.

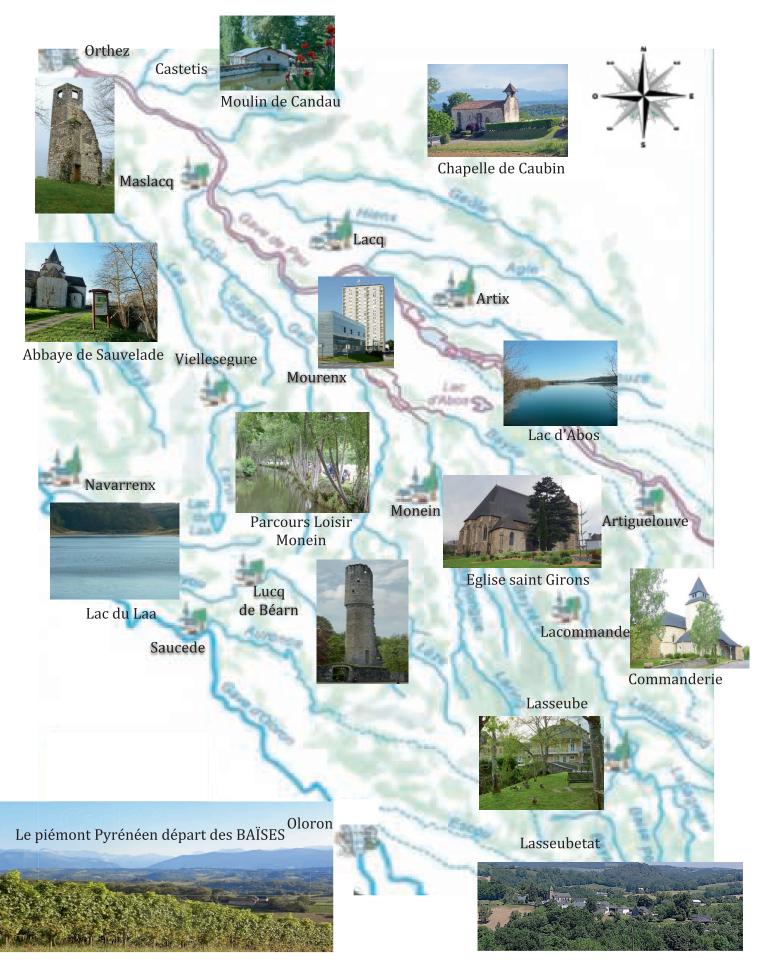
Situé sur la commune d'Abos, il jouxte le gave de Pau dans un décor naturel, sauvage pour le plaisir des villageois et citadins qui profitent de cet endroit. Les amateurs de pêche en eaux calmes n'auront que l'embarras du choix pour pratiquer le type de pêche favori et initier les enfants. Ce lac de 2^{ème} catégorie fait le bonheur des pêcheurs qui pratiquent la pêche au coup, les pêcheurs de carnassiers trouvent aussi dans ces eaux de beaux poissons comme les brochets, sandres, black bass et perches. Se côtoient toutes les techniques de pêche anciennes ou modernes, tous les comportements comme la pratique de consommer le poisson ou le no kill, dans un bon esprit et le bonheur de tous.

En venant pratiquer la pêche au lac d'Abos, vous avez le choix de choisir l'espèce de poisson que vous souhaitez taquiner. Pour que tous les utilisateurs du lac pratiquent en toute tranquillité, la commune d'Abos a mis en place un arrêté municipal à respecter. Il est affiché à l'entrée du Lac.

Réglementation : Pendant la période de frai des carnassiers, la réglementation prévoit que la pêche est interdite à partir du dernier lundi du mois de janvier jusqu'au 3^{ème} samedi de février. Pêche réglementée pendant la saison de chasse.



LE PATRIMOINE AU CŒUR DES BAÏSES



Léon Bérard, homme politique et humaniste de la première moitié du siècle, disait que « le Béarn ne ressemble à rien d'autre et ne se ressemble pas à lui même, le Créateur l'ayant voulu divers, uni seulement par un lien de grâce et de modération ». Le paysage vient de ses dominantes de bleu et de vert, de la juxtaposition d'un petit monde de collines dont l'horizon démarre par une vue sur les Pyrénées pour se diriger vers les plaines au Nord.

En suivant les rivières du sud vers le nord, nous allons vous donner des informations sur les édifices qui ont marqué l'histoire locale. Un patrimoine et une culture riches qui se trouvent sur le territoire que gère l'AAPPMA Inter Cantonale du Bassin des Baïses depuis 1960.

Lasseubetat



La naissance de la Baïse commence au dessus de Lasseubetat, petit village entouré de collines composées de bois, prairies, vignes et rivières en fond de vallée. Lasseubetat s'écrit en béarnais La Saubetat qui signifie la Sauveté, terre d'asile. L'église saint Vincent qui date de la fin du XIXème siècle domine le village. En suivant les rivières, nous allons indiquer des villes, villages qui ont un intérêt patrimonial et culturel.

Lasseube



La commune est traversée par la Baïse, Baysole et ses affluents. Le Laring et ses affluents, le ruiseau d'Antony, l'Auronce arrosent également le territoire de la commune.

Son nom béarnais est *La Seuva*, du latin *silva*, signifie « la forêt ».Lasseube possède l'église sainte Catherine qui fût édifiée à la fin du XVIème siècle. De nombreuses personnalités sont nées à Lasseube comme Pierre Jelyotte chanteur, compositeur, Pierre Bourdieu sociologue de renommée internationale et Bernard Becaas cycliste à l'époque de Bernard Hinault.

Lacommande



La Baïse de Lasseube ou Bayse coule du sud vers le nord et sépare les communes de Lacommande et d'Aubertin. Ses principaux affluents qui traversent le territoire de Lacommande d'ouest en est, sont les ruisseaux de Seubemale, de Brouqua, de Bernatouse et de Coigdarrens. Ce dernier définit la limite au nord avec Monein. Lacommande dérive tout simplement de Commanderie. Désigné en 1128 comme hôpital du Faget d'Aubertin, ce lieu

devient en effet Commanderie d'Aubertin au début du XIIème siècle, puis la Commande d'Aubertin sous l'Ancien Régime, avant que ne soit créée la commune de Lacommande à la Révolution. Son nom béarnais est *La Comanda* C'est un lieu de passage important des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle par la voie du Somport.

Monein



Les terres de la commune sont arrosées par de nombreuses rivières (Baïse, Baysère, Baylongue et Luzoué) et ruisseaux, tous affluents du Gave de Pau. La commune fait partie des zones AOC, vignoble de Jurançon. Une variété de pêche, la Roussane, est présente sur la commune. L'église Saint Girons est une église gothique, classée monument historique depuis le 7 août 1913. Ses dimensions imposantes en font la plus grande église gothique du Béarn.

Cardesse



La commune est traversée par le ruisseau le luzoué et par le ruisseau la Léze et les affluents de celui-ci, les ruisseaux de Malarode et l'Arrigaus alimenté lui-même par le ruisseau de Labaigt. Le village de Cardesse est l'ancienne bastide de Barelhes (les façades des maisons autour de l'église reprennent le tracé des « places » primitives) fondée en novembre 1324 par le vicomte Gaston II de Foix-Béarn dans la vallée supérieure du Luzoué, aux confins de Lucq-de-Béarn, de Monein et des herms du Laring et de Lédeuix. Le nom de Barelhes ne s'imposa pas et le village

prit finalement, dès la deuxième moitié du XIVème siècle, celui de « Cardesa », nom primitif du territoire (un herm) sur lequel il avait été bâti.

Lucq de Béarn



La commune est traversée par des affluents du Gave de Pau, les ruisseaux le Laà (et son tributaire, le ruisseau le Bounchoun) et le Géu et par des affluents du Gave d'Oloron, les ruisseaux l'Auronce, le Laüs et le Layoû. La ville se développa autour de l'abbaye Saint-Vincent de Lucq. Le monastère est fondé vers 970 au lieu nommé Villam de Luco. Le monastère de Lucq fit partie des plus importantes abbayes du Béarn. Enrichi par de

nombreuses donations et par les dots apportées par les nobles venant y finir leurs jours, le monastère prospère au milieu d'un terroir largement forestier (le monastère est cité comme *monasterii de sylva bona* en 1114), tandis que l'agriculture est déjà axée sur l'élevage, laculture des céréales et la vigne

L'église fut fondée vers 1020. L'abside et les absidioles furent construites au XII^{eme} siècle. La tour-clocher et le portail ouest furent édifiés au XV^{eme} siècle. Au cours de la première moitié du XVI^{eme} siècle, l'église fut remise au goût du jour avec l'érection d'un beau portail renaissance (aujourd'hui très abîmé) sur la partie nord du transept, et un autre pour orner l'entrée du clocher. Suite aux destructions des guerres de religion, la nef et les bas-côtés sont reconstruits au XVII^{eme} siècle. En 1757, peintre andalou installé à Oloron Jeronimo Ribero-Zapata peignit les plafonds de la troisième travée du bas-côté nord. L'église fut restaurée de 1888 à 1897, époque à laquelle on ajouta la sacristie et on reconstruisit à l'identique l'abside qui s'était effondrée. L'église a été classée monument historique en 1984.

Viellesegure



Les terres de la commune sont arrosées par un affluent du Gave d'Oloron, le Saleys et par un tributaire du Gave de Pau, le Laa, larré, larus, eux-même rejoint sur la commune par les ruisseaux Les Salières et le Bounchoun.

Les origines de Vielleségure remontent à une période où les Vascons s'opposaient aux Romains sur un site reconnu comme un « éperon barré » édifié sur une motte. Puis une forteresse bâtie au Moyen Âge laissera la place en 1339 à une première bastide construite sur ordre de Gaston II, vicomte de Béarn et comte de Foix. Partie prenante d'un système défensif nécessaire

pendant la guerre de cent ans, la bastide est modernisée et fortifiée par Gaston III, dit Fébus, sur une ordonnance signée le 26 janvier 1372 dans laquelle il décrit avec précision les fossés, contre-fossés, arrases, chaperons et guérites devant être édifiés.

Sauvelade



Les terres de la commune sont arrosées par le Laa , affluent du Gave de Pau, et par ses tributaires, les ruisseaux de Mesplaterre et Les Salières, ce dernier étant lui-même rejoint sur la commune par le ruisseau La Barsalonne. L'abbaye fut fondée le 6 avril 1128 conjointement par Gaston IV le croisé, vicomte de Béarn sur le point de prendre le départ pour participer à la croisade en Espagne, sa femme et son fils, et placée sous le vocable de Notre-Dame, en accordant aux bénédictins ce terrain de « Sylva lata » (Séube Lade en vieux béarnais), dont

les historiens ont discuté s'il signifiait : "forêt profonde", "forêt du Laà" ou "forêt rive gauche". C'est un lieu de passage important des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle par la voie du col de Roncevaux.

Chapelle de Caubin



A coté de cet édifice se trouve la commune d'Urdes dont les terres sont arrosées par la Geüle, affluent du Gave de Pau, et par son tributaire, le ruisseau l'Orle. Monument historique du 12^{ème} siècle. Chapelle de l'ancienne commanderie des Chevaliers de Malte dont l'origine exacte est difficile à déterminer. Probablement construite sur l'ordre de Gaston 6 de Béarn par les chevaliers de Saint Jean de Jérusalem, au retour de la croisade « l'Espital de Calvi » voit le jour vers 1160. C'est un lieu de passage important des pèlerins de Saint

Jacques de Compostelle par la voie du col de Roncevaux.

Maslacq



Les terres de la commune sont arrosées par le Gave de Pau et par ses affluents le Geü et la Geüle. La tour médiévale construite est un édifice ni identifié ni daté. Deux hypothèses l'origine cette sont suggérées concernant de tour: 1- Il pourrait s'agir d'un belvédère faisant partie d'un ensemble d'agrément, ménageant à son sommet une fenestrée qui permettait de découvrir la totalité 2- L'autre hypothèse envisage que l'emplacement de cette tour serait celui du premier château (Cette hypothèse pourrait être validée par les vestiges des murs attenants et le nombre de portes à la base de la tour).

Mourenx ville nouvelle



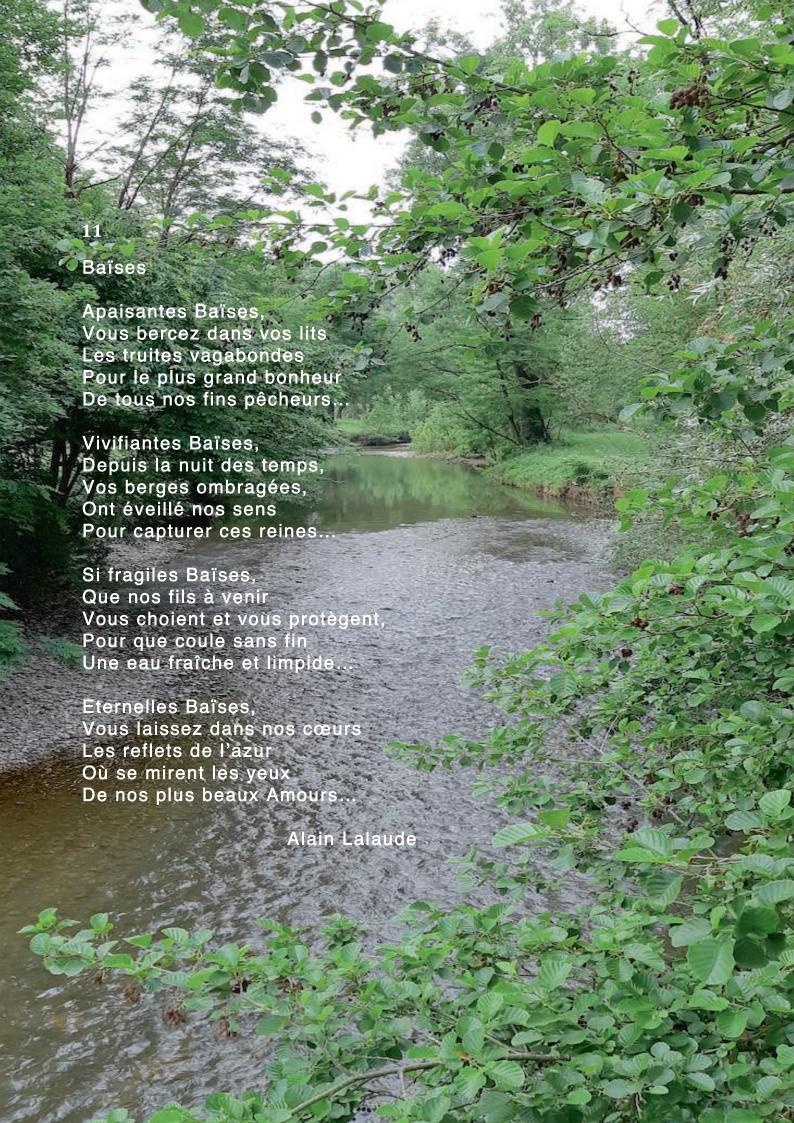
En 1949, afin d'exploiter un gisement de gaz et de pétrole, de premiers forages sont effectués à Lacq. En 1956, on décide d'implanter un grand complexe industriel. Le bassin de Lacq doit alors faire face à l'arrivée de milliers d'ouvriers. L'implantation de nouveaux logements dans les villages du bassin de Lacq ne suffit plus pour accueillir les milliers d'immigrants venus en Béarn pour travailler sur le complexe. La "Ville Nouvelle" de Mourenx surgit alors de terre. Elle accueille bientôt 10 000 habitants là où il n'y avait que des marécages dix ans auparavant.

Conclusion

En présentant ce document, l'Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Inter-cantonale du Bassin des Baïses, née en 1960, tient à remercier toutes les générations qui ont participé à la mise en valeur piscicole de ce territoire. Ce territoire a une âme qui doit poursuivre son chemin avec les nouvelles générations locales.

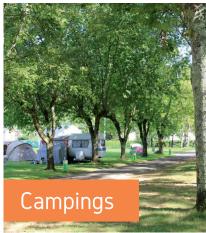
En presentar aqueste document, l'associacion autorizada de pesca e de proteccion de l'ambient aquatic de l'intercantonau de l'arribèra de las Baïsas, vaduda en 1960, que tien a mercejar totas las generacions qui an participat a la valorizacion piscicòla d'aqueste territòri. Aqueste territòri qu'a ua amna qui deu tirar camin dab las navèras generacions.

Le Président A.BARRABES











... tous les hébergements en Cœur de Béarn sur

WWW.COEURDEBEARN.COM



1 Rue des Jacobins - ORTHEZ 58 Rue du Commerce - MONEIN

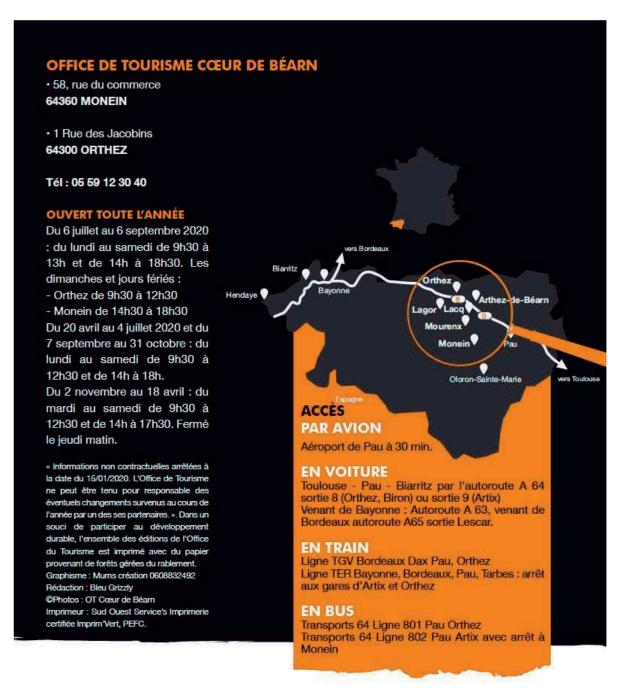
05 59 12 30 40 contact@coeurdebearn.com

AAPPMA Inter cantonale du bassin des Baïses

Email: <u>aappmabayses64@gmail.com</u>
Site: <u>http://peche64bayses.over-blog.com</u>
Site: <u>https://www.cartedepeche.fr</u>

Choisir : Fédération Pyrénées Atlantiques AAPPMA INTER CANTONALE du BASSIN des

BAÏSES



WWW.COEURDEBEARN.COM

INFORMATIONS

contact@coeurdebearn.com







